

SOCIETE FLECHE ARDENNAISE asbl

53^e AUBEL – THIMISTER – STAVELOT

POUR JUNIORS - EPREUVE UCI CATEGORIE MJ 2.1

DOSSIER TECHNIQUE

Présentation du Comité Organisateur	Page 2
Présentation sommaire des 4 étapes	Page 3
Règlement de l'épreuve	Pages 4 - 6
Composition du collège des Commissaires	Page 7
Règlement du GPM	Page 8
<u>09.08.19 : AUBEL</u> - Renseignements techniques + timing	Pages 9 - 10
<u>10.08.19 : THIMISTER</u> - Renseignements techniques + timing	Pages 11 – 12
<u>11.08.19 : STAVELOT</u> - Renseignements techniques + timing	Pages 13 - 14
Contacts téléphoniques	Page 15

Présentation du Comité Organisateur

Président :

Maurice PIRARD
Rue Tribomont, 158, 4860 Wegnez
Mail : mauricepirard@gmail.com

Directeur de course :

Mathieu PIRARD
Mail : pirardmathieu@gmail.com

Relations avec les équipes, la FCWB et Belgian Cycling :

Nicolas LEDENT
Rue Craesborn, 60, 4608 Warsage
Mail : niledent@voo.be

Responsable administratif et Trésorier :

Joseph MAIRLOT
Mail : mairlot.joseph@gmail.com

Responsable « infrastructures locales » et Sécurité :

Georges SAUVAGE
Mail : georgessauvage@skynet.be

Responsable des V.I.P :

Maurice PIRARD
Mail : mauricepirard@gmail.com

Relations avec la presse :

Renaud COLLETTE
Mail : r_col@hotmail.com

Responsables des sites de départ et d'arrivée :

AUBEL : Freddy LEJEUNE
Francis GERON

THIMISTER : Alice JACQUINET
Christian NYSSSEN

STAVELOT : Patrice LEFEBVRE
André LEGROS

53^e AUBEL – THIMISTER – STAVELOT

Epreuve par étapes internationale pour JUNIORS
Catégorie MJ 2.1 UCI

PRESENTATION SOMMAIRE DES ETAPES

VENDREDI 9 août 2019

1^e étape : AUBEL - AUBEL

Distance : 96,2 km
Départ : 16 h 30
Finale : 18 h 15 - 2 circuits - Arrivée : 18 h 55
GPM : 3 GPM

SAMEDI 10 août 2019

1^e demi-étape : THIMISTER

Contre la montre par équipes - Epreuve unique en Belgique
Distance : 9 km - 3 tours de circuit
Départ : Départs de minute en minute par série de 4 équipes
Premier départ à 11 h 00

2^e demi-étape : THIMISTER - THIMISTER

Distance : 94,2 km
Départ : 16 h 00
Finale : 17 h 50 - 2 circuits - Arrivée : 18 h 25
GPM : 4 GPM

DIMANCHE 11 août 2019

3^e étape : STAVELOT – STAVELOT

Distance : 101,4 km
Départ : 13 h 30
Finale : 15 h 37 - 2 circuits - Arrivée : 16 h 05
5 passages de la ligne d'arrivée au centre de Stavelot
GPM : 7 GPM

REGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 : Organisation

La course « Aubel – Thimister – Stavelot » réservée aux coureurs hommes Juniors, est organisée par l'ASBL Société Flèche Ardennaise dont le siège social est situé Rue Tribomont, 158, 4860 Wegnez.

La course est organisée sous les règlements de l'U.C.I. et sous le contrôle de la Belgian Cycling et de la F.C.W.B. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour Juniors en catégorie MJ 2.1.

La course se déroulera du **vendredi 9 au dimanche 11 août 2019**.

Article 2 : Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes nationales, équipes régionales, équipes de clubs et équipes mixtes.

Le nombre de participants par équipe est de **maximum 6 coureurs** avec un **minimum de 5 coureurs** au départ. Toute équipe ne comptant pas 5 **coureurs** ne sera pas autorisée à prendre le départ. Maximum 25 équipes, soit 150 coureurs sont autorisés à prendre le départ.

Article 3 : Directeurs sportifs

Les directeurs sportifs (munis d'un laissez-passer délivré par l'organisateur) peuvent suivre la course dans la file prévue (un seul véhicule par équipe) et à la place déterminée.

Pour la **1^e étape**, l'ordre des véhicules sera établi par tirage au sort effectué à Aubel.

Pour les **étapes en ligne** du samedi et dimanche, l'ordre des voitures sera établi selon la place du premier coureur de chaque équipe au classement général individuel.

Pour l'**étape contre la montre par équipes**, l'ordre des départs sera établi dans l'ordre inverse du classement général individuel établi après l'étape en ligne du vendredi à Aubel.

Les directeurs sportifs sont obligés d'assister à la réunion d'avant course qui se déroulera dans une salle du **Hall Omnisport d'Aubel** le vendredi **9 août à 14 h 30**.

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le **vendredi 9 août 2019** au **Hall Omnisports d'Aubel de 13 h 00 à 16 h 15**.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes se fera à la permanence de **13 h 00 à 14 h 15**.

Article 5 : Dossards

Les arrivées sont enregistrées suivant le dispositif « photo-finish » de la RLVB. Chaque coureur a l'obligation de fixer 2 dossards et la plaque de cadre remis par l'organisation. Si un coureur abîme ou perd son / ses dossard(s) ou la plaque de cadre, il doit se rendre à la permanence pour remplacer ce qui est abîmé ou perdu.

Article 6 Radio-tour

Radio-Tour émet sur la fréquence **164,63125 mhz**.

Article 7 : Assistance technique neutre

Un service d'assistance technique neutre est assuré par la firme NHT – Vision au moyen de trois véhicules.

Article 8 : Ravitaillements

Un laissez-passer supplémentaire sera remis pour permettre à une seconde voiture de se rendre aux endroits prévus.

Les ravitaillements à partir de la voiture de l'équipe sont autorisés.

Tout ravitaillement sera interdit dans les **30** premiers et les **20** derniers kilomètres.

Article 9 : Délais d'arrivée

Dans les étapes en ligne, tout coureur arrivant dans un délai dépassant de **12% le temps du vainqueur** est éliminé. Dans le contre la montre par équipes, le délai maximum est de **5 minutes** par rapport au meilleur temps réalisé. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Article 10 : Incidents de course dans les 3 derniers kilomètres

En cas de chute, crevaison ou incident mécanique, dûment constaté, après le passage du panneau indiquant « Arrivée 3 km », le ou les coureur(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvait(ent) au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si, à la suite d'une chute après le passage du panneau « Arrivée 3 km », un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et sera crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie duquel ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

Dans l'étape contre la montre par équipe, la même règle est d'application **mais seulement dans le dernier kilomètre** (art.2.6.028).

Article 11 : Classements

Les classements suivants sont établis :

- **Classement général individuel** est établi par l'addition des temps réalisés aux étapes et demi-étapes. En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par l'addition des places obtenues dans les étapes en ligne et, en dernier lieu, par la place obtenue dans la dernière étape.
- **Classement individuel de l'étape.**
- **Classement du contre la montre par équipes** : le temps est pris sur le **3^e coureur**. Les coureurs attardés sont crédités de leur **temps réel**.
- **Classement par équipes** :
 - a) Dans les étapes en ligne, addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.
 - b) Dans l'étape contre la montre par équipe, temps du 3^e coureur multiplié par 3.
 - c) Classement général : addition des temps de chaque équipe dans les 3 étapes en ligne et le temps de l'étape contre la montre par équipes. En cas d'ex-aequo, les équipes sont départagées par le nombre de 1^e, 2^e places dans le classement par équipe du jour. S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.
- **Classement aux points** est établi par l'addition des points attribués aux **12 premiers** coureurs de chaque **étape en ligne**. Points attribués à chaque étape : 25, 20, 16, 12, 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 points.
- **Grand Prix des Monts (GPM)**
Voir règlement particulier en page 11
- **Classement des juniors de 1^e année (nés en 2002)** : établi pour les juniors de 1^e année les mieux classés au classement général individuel.

Article 12 : Prix

Les prix suivants seront payés par l'organisateur après retrait de 2% pour la contribution des coureurs au fonds anti-dopage :

- a) **Deux étapes du vendredi et dimanche** : 910 € par étape - 20 prix, soit : 175 € - 100 € - 75 € - 60 € - du 5^e au 10^e coureur : 50 € - du 11^e au 20^e coureur : 20 €.
- b) **Deux demi-étapes du samedi** : 645 € par étape - 20 prix, soit : 100 € - 75 € - 50 € - 40 € - du 5^e au 10^e coureur : 30 € - du 11^e au 20^e coureur : 20 €.

- c) **Classement général individuel** : 20 % de la somme des prix totaux des étapes (3.110 €) soit 620 € répartis en 20 prix, soit : 105 € – 70 € – 50 € - 40 € - 6 x 30 € - 10 x 17,50 €.
- d) **Classement général par équipes** : 320 € - 8 prix, soit : 80 € - 60 € - 50 € - 30 € - 4 x 25 €
- e) **Classement général aux points** : 250 € - 5 prix, soit : 100 € - 65 € - 35 € - 2 x 25 €
- f) **Classement final du GPM** : 250 € - 5 prix, soit : 100 € - 65 € - 35 € - 2 x 25 €
- g) **Meilleurs juniors de 1^e année** au classement général individuel final : 300 € - 8 prix, soit : 100 € - 65 € - 40 € - 2 x 25 € - 3 x 15 €.
- h) **Total général des prix** : (2 x 910 €) + (2 x 645 €) + 620 € + 320 € + 250 € + 250 € + 300 € = **4.850 €**

Article 13 : Contrôle antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage belge s'applique conformément aux dispositions de la loi belge. Voir ci-après pour les différents lieux des contrôles antidopage.

Article 14 : Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au podium d'arrivée dans un **délai maximum de 10 minutes** après leur arrivée :

- Le vainqueur de l'étape (l'équipe victorieuse pour l'étape contre la montre par équipes),
- Le premier du classement général individuel,
- Le premier du classement général aux points
- Le premier du classement général des GPM,
- Le meilleur junior de 1^e année au classement général,
- A l'issue de la dernière étape, l'équipe victorieuse du classement général inter-équipes.

Article 15 : Maillots de leader :

L'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant :

- 1) Classement général individuel au temps (maillot jaune)
- 2) Classement général aux points (maillot bleu)
- 3) Classement général du GPM (maillot blanc à pois rouges)
- 4) Classement général du meilleur junior de 1^e année (maillot blanc).

N.B. : Si un coureur est leader de plusieurs classements, il ne portera qu'un seul maillot selon l'ordre de priorité ci-dessus. Dans ce cas, le coureur suivant de ce classement portera l'autre maillot, sauf s'il est leader d'un autre classement ou s'il doit porter le maillot de champion du monde ou national.

Article 16 : Pénalités

Le barème des pénalités de l'UCI est le seul applicable.

Article 17 : Environnement

La « Société Flèche Ardennaise » a installé des zones destinées à la collecte des déchets. Ces zones sont situées après les zones de ravitaillement. Les coureurs doivent obligatoirement se débarrasser de leurs bidons, musettes et tout autre objet dans **ces zones spécialement signalées par des panneaux**.

Les coureurs et les suiveurs doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Des poubelles seront également placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement en signalant à vos coureurs d'éviter de lancer des emballages et des bidons dans la nature.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président :	Jacques PAILLEUX (FRA) - UCI
Juge à l'arrivée :	Claude LIEGEOIS
Commissaires :	Patrick DEMUNTER Patrick BURGUET Erik BOLLEN
Chronométrage :	Cédric WILLEMS
Commissaire technique :	
Commissaires Moto :	Yvette MESSIN Laurent MAIRLOT
Pilotes moto :	Jean-Marc BETTONVILLE Théo GEEROMS
Moto infos :	Eddy LISSENS
Team Reportage :	
Speaker Radio tour :	Jean-Pierre COPPENOLLE
Photo-finish :	Jean BOURDOUX
Opérateur et résultats :	Mia WILLEMS
Médecins :	Etape Aubel : Etape Thimister : Isabelle HUMBLET Etape La Gleize : Isabelle HUMBLET

REGLEMENT DU GPM

Règlement

- 1) Pour être classés, les coureurs doivent terminer entièrement l'épreuve ou être classés par le jury des Commissaires.
- 2) Seuls les trois premiers coureurs franchissant le sommet des côtes seront pris en considération pour le classement.
- 3) Un panneau, situé au pied de la côte, annoncera le GPM.
- 4) A l'endroit précis où s'effectuera le classement, un drapeau à damier sera agité sur le côté droit de la chaussée.
- 5) Le vainqueur du classement GPM du jour, ainsi que le vainqueur final du GPM, seront tenus de se présenter au podium officiel directement après l'arrivée de l'épreuve ; un maillot distinctif leur sera remis.
- 6) En cas d'ex-aequo, le classement s'établira suivant le nombre de 1^{es} places obtenues aux sommets des monts Hors catégorie, puis suivant le nombre de 1^{es} places aux sommets des monts de 1^{ère} catégorie, et enfin suivant le nombre de 1^{es} places aux sommets des monts de 2^e catégorie. En cas de nouvel ex-aequo, les coureurs seront départagés par leur place au classement général individuel.
- 7) Cinq prix (montant total de 250 €) seront attribués au classement final du GPM suivant la répartition suivante :
100 € - 65 € - 35 € - 25 € - 25 €.

8) Côtes sélectionnées :

1) 1^{er} étape : Aubel

- Km 49,4 - Côte Magis (St-Pieters Voeren) 2^e cat.
- Km 67,0 - Côte du Fort (Dalhem) 2^e cat.
- Km 77,6 - Côte de Saint-Jean Sart (Aubel) 1^e cat.

2) 2^e demi-étape : Thimister

- Km 22,5 - Côte de Henri-Chapelle (Welkenraedt) 2^e cat.
- Km 34,2 - Côte de Clermont (Thimister) 2^e cat.
- Km 55,0 - Côte d'Andrimont (Dison) 1^e cat.
- Km 74,0 - Côte de Stockis (Thimister) 1^e cat.

3) 3^e étape : Stavelot

- Km 8,9 - Côte de Falise (Malmedy) 2^e cat.
- Km 12,9 - Côte de Beaumont (Stavelot) 2^e cat.
- Km 30,0 - Côte de Vilette (Trois-Ponts) 2^e cat.
- Km 44,9 - Côte de Wanne (Trois-Ponts) 1^e cat.
- Km 56,8 - Côte de la Haute Levée (Stavelot) Hors catégorie
- Km 69,3 - Côte du Rosier (Stoumont) Hors catégorie
- Km 81,4 - Côte du Thier de Coö (Stavelot) Hors catégorie

9) Attribution des Points :

Côtes Hors catégorie

1^{er} : 20 points
2^e : 15 "
3^e : 12 "

Côtes de 1^{ère} catégorie :

1^{er} : 15 points
2^e : 12 "
3^e : 9 "

Côtes de 2^{ème} catégorie :

1^{er} : 10 points
2^e : 8 "
3^e : 6 "

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES – 1^e étape : AUBEL

Permanence au départ : Permanence of departure :	Hall Omnisports, Ruelle de la Kan, Aubel De 13 h 00 à 16 h 15.
Permanence à l'arrivée : Permanence on arrival :	Hall Omnisports, Ruelle de la Kan, Aubel De 19 h 00 à 20 h 00
Local de presse : Press area :	Hall Omnisports, Ruelle de la Kan, Aubel Bureau
Signature feuille de départ : Signature of the start list :	Podium officiel - place Nicolaï, Aubel De <u>15 h 00 à 16 h 15</u>
Départ : Departure :	Devant le café Pasteger - Place Nicolaï, Aubel
Arrivée : Arrival :	Place Nicolaï, Aubel
Parkings des directeurs techniques : Parkings for the sports directors :	En face du Hall Omnisports d'Aubel
Vestiaires (départ et arrivée) : Cloakrooms (departure and arrival) :	Hall Omnisports, Ruelle de la Kan, Aubel
Photo-finish :	A gauche
Ravitaillement : Provisions :	Warsage, après 53 km
Déviation obligatoire : Compulsory Déviation :	250 m avant la ligne d'arrivée (dernier tour)
Poste de la Croix-Rouge : Office for the Red-Cross :	Place Nicolaï, Aubel
Contrôle antidoping : Anti-doping control :	Vestiaire du Hall Omnisports, Ruelle de la Kan

TIMING – 1^e étape : AUBEL

13 H 00	Ouverture de la Permanence au Hall Omnisports Aubel
De 13 h 00 à 14 h 15	Inscriptions des coureurs - Remise des dossards aux directeurs techniques
14 h 30	Réunion des directeurs techniques et tirage au sort de l'ordre des voitures suiveuses au Hall Omnisports
15 h 00	Briefing des signaleurs motards et accompagnateurs au Hall Omnisports.
A partir de 15 h 00	Présentation des coureurs par équipe sur le podium Signature de la feuille de départ
16 h 30	Départ de la 1^{ère} étape
17 h 25	1 ^{er} passage sur la ligne d'arrivée
18 h 15	2e passage sur la ligne d'arrivée

FINALE : 2 circuits locaux

18 h 35	3e passage sur la ligne d'arrivée
18 h 55	Arrivée de l'étape
19 h 05	Cérémonie protocolaire - Podiums

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES – 2^e étape : THIMISTER

Permanence au départ : Permanence of departure :	Café du Centre, N° 28, 1 ^{er} étage - Thimister de 9 h 30 à 10 h 30 et de 14 h 45 à 16 h 00
Permanence à l'arrivée : Permanence on arrival :	Café du Centre, N° 28, 1 ^{er} étage - Thimister de 13 h 00 à 14 h 00 et de 18 h 45 à 20 h 00
Local de presse : Press area :	Salle du Conseil – Administration Communale de Thimister
Signature feuille de départ : Signature of the start list :	Podium officiel - Place du Centre, Thimister de 15 h 15 à 15 h 45
Départ de l'étape après-midi: Departure :	Centre de Thimister
Arrivée : Arrival :	Centre de Thimister
Local pour le repas de midi : Room for the lunch on Saturday :	Cercle Familial, Centre 3, Thimister
Parkings des directeurs techniques : Parkings for the sports directors :	Place de l'Eglise, Thimister (1 seul véhicule par équipe) – Reste de l'assistance : Parking du Hall Omnisports
Parking des voitures officielles :	Cidrerie Ruwet - Thimister Parking Administration Communale Thimister
Vestiaires (départ et arrivée) : Cloakrooms (departure and arrival) :	Cave St-Vincent (à droite du Cercle Familial)
Douches :	Hall Omnisports de 11 h 00 à 13 h 15 et de 17 h 30 à 19 h 30
Photo-finish :	A droite
Ravitaillement : Provisions :	Km 51,0 – Dolhain - Limbourg
Déviation obligatoire : Compulsory Déviation :	400 m avant la ligne d'arrivée (dernier tour)
Poste de la Croix-Rouge : Office for the Red-Cross :	Rue Jean GERON – 100 m après ligne d'arrivée
Contrôle antidoping : Anti-doping control :	Ecole Communale Maternelle Thimister Centre N° 2, à droite de la Maison Communale

TIMING – 1^e demi-étape : THIMISTER

Contre la Montre par Equipes

9 H 15	Ouverture de la Permanence Café du Centre, N° 28
10 h 00	Briefing des signaleurs – motards et accompagnateurs Café du Centre n° 28, 1 ^{er} étage
10 h 50	Appel des premières équipes sur la zone de départ Contrôle des vélos et des braquets
11 h 00	Départ de la 1 ^e équipe Ensuite, de minute en minute par série de 8 équipes.
12 h 47	Arrivée de la dernière équipe
13 h 00	Cérémonie protocolaire - Podiums

TIMING – 2^e demi-étape : THIMISTER

15 h 00	Briefing des signaleurs – motards et accompagnateurs Cercle Familial, Centre 3, Thimister
15 h 15	Signature de la feuille de départ au podium situé au centre de Thimister
15 h 50	Appel des concurrents sur la ligne de départ
16 h 00	Départ officiel de l'étape
16 h 50	1 ^{er} passage sur la ligne d'arrivée
17 h 50	2 ^e passage sur la ligne d'arrivée

FINALE : 2 tours du circuit local de 11 km 400

18 h 05	3 ^e passage sur la ligne d'arrivée
18 h 25	Arrivée de l'étape
18 h 40	Cérémonie protocolaire - Podiums

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES – 3^e étape : STAVELOT

Permanence au départ : Permanence of departure :	Collège St-Remacle, Avenue F. Nicolay, 35, Stavelot
Permanence à l'arrivée : Permanence on arrival :	Collège St-Remacle, Avenue F. Nicolay, 35, Stavelot
Local de presse : Press area :	Salle du Conseil Hôtel de Ville de Stavelot
Signature feuille de départ : Signature of the start list :	Podium officiel – Avenue F. Nicolay
Départ : Departure :	Avenue F. Nicolay
Arrivée : Arrival :	Avenue F. Nicolay
Parkings des directeurs techniques : Parkings for the sports directors :	Cour de l'Abbaye de Stavelot
Vestiaires (départ et arrivée) : Cloakrooms (departure and arrival) :	Collège St-Remacle, Avenue F. Nicolay, 35,
Photo-finish :	A gauche
Ravitaillement : Provisions :	Lors du 2 ^e passage de la ligne d'arrivée 100 mètres après la ligne
Déviation obligatoire : Compulsory Déviation :	Dernier tour : dans le dernier carrefour avant la ligne d'arrivée
Poste de la Croix-Rouge : Office for the Red-Cross :	100 mètres après la ligne d'arrivée
Contrôle antidoping : Anti-doping control :	Collège St-Remacle, Avenue F. Nicolay, 35,

TIMING – 3^e étape : STAVELOT

11 H 30	Ouverture de la Permanence
12 H 00	Réception des directeurs sportifs par la ville de Stavelot
De 12 h 40	Briefing des signaleurs motards et accompagnateurs au Collège St-Remacle, Avenue F. Nicolay, 35,
De 12 h 45 à 13 h 15	Signature de la feuille de départ Présentation des premiers classés aux différents classements
13 h 20	Appel des coureurs sur la ligne de départ
13 h 30	Départ de l'étape
13 h 58	1 ^{er} passage sur la ligne d'arrivée
14 h 50	2 ^e passage sur la ligne d'arrivée
15 h 37	3 ^e passage sur la ligne d'arrivée

FINALE : 2 circuits locaux

15 h 50	4 ^e passage sur la ligne d'arrivée
16 h 05	Arrivée de l'étape
16 h 15	Cérémonie protocolaire - Podiums Remise des trophées

CONTACTS TELEPHONIQUES

Liste des centres hospitaliers

• CHR Peltzer-La Tourelle Rue du Parc, 4800 Verviers	Service des urgences	087/21.21.11 087/21.24.00
• Clinique Ste-Elisabeth Rue Naimeux, 4802 Heusy	Service des urgences	087/21.31.11 087/21.35.00
• Clinique Reine Astrid Malmedy	Service des urgences	080/79.31.11 080/79.31.17
• Clinique Notre-Dame Hermalle-sous-Argenteau	Service des urgences	04/374.70.99

Responsables de l'organisation

Site de départ / arrivée à Aubel

Direction générale	Freddy LEJEUNE	0499/25.53.10
Coordination locale	Francis GERON	0474/62.67.79

Site de départ / arrivée à Thimister

Direction générale	Alice JACQUINET	0498/63.99.23
Coordination locale	Christian NYSSSEN	0478/63.85.05

Site de départ / arrivée à Stavelot

Direction générale	Patrice LEFEBVRE	0478/51.17.99
Coordination locale	André LEGROS	0479/74.30.13
Responsable infrastructures	Jean-Luc JORIS	0484/63.77.77

Organisation SFA

Coordination générale	Maurice PIRARD	0494/42.86.31
Direction administrative	Joseph MAILOT	0475/57.42.01
Direction technique	Georges SAUVAGE	0474/96.05.63
Relations Presse	Renaud COLLETTE	0496/74.03.18
Relations RLVB - FCWB - Equipes	Nicolas LEDENT	0497/58.46.59
Responsable organisation VIP	Maurice PIRARD	0494/42.86.31

2) Caravane

Direction course	Mathieu PIRARD	0491/74.20.40
Responsable sécurité	Régis PESSER	0495/51.55.99